

Conseil communal du 29 avril 2024

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

2. Communication – Circulaire ministérielle du 22 février 2024 concernant la période de prudence à l’approche des échéances électorales de 2024

Il est porté à la connaissance de l’assemblée la circulaire du 22 février 2024 de M. Christophe COLLIGNON, Ministre en charge des Pouvoirs locaux, relative à la période de prudence à l’approche des échéances électorales de 2024.

3. Communication – Circulaire ministérielle du 14 mars 2024 relative aux permis d’urbanisme pour le photovoltaïque

Il est porté à la connaissance de l’assemblée la circulaire du 14 mars 2024 de M. Willy BORSUS, Ministre en charge de l’Aménagement du territoire, relative aux permis d’urbanisme pour le photovoltaïque.

4. Communication – Comptes annuels 2023 – Arrêté ministériel d’approbation

L’arrêté ministériel du 10 avril 2024 par lequel M. Christophe COLLIGNON, Ministre en charge des Pouvoirs locaux, approuve la délibération du Conseil communal du 26 février 2024 arrêtant les comptes annuels pour l’exercice 2023 de la commune est porté à la connaissance des membres de l’assemblée.

5. Communication – Modifications budgétaire n°1 aux services ordinaire et extraordinaire – Exercice 2022 – Arrêté ministériel de réformation

L’arrêté ministériel du 28 mars 2024 par lequel M. Christophe COLLIGNON, Ministre en charge des Pouvoirs locaux, approuve, après les avoir réformées, les modifications budgétaires n° 1 pour l’exercice 2024 aux services ordinaire et extraordinaire votées en séance du Conseil communal du 26 février 2024 est porté à la connaissance des membres de l’assemblée.

6. Rapport de rémunération de l'exercice comptable 2023 – Adoption

L'assemblée est invitée à adopter le rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus, dans le courant de l'exercice comptable 2023, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

7. Intercommunale IMIO – Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil est invité à approuver les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale IMIO du 28 mai 2024 tels que repris ci-dessous :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023 ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Décharge aux administrateurs ;
4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
5. Désignation d'un collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026 ;
6. Désignation d'un administrateur représentant les communes : candidature de Monsieur Gauthier Le Bussy.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

8. Compte 2023 – Eglise Protestante Unie de Belgique Tournai-Estaimpuis (EPUB) – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 29 février 2024 par laquelle le Conseil d'administration de la fabrique d'église protestante à Tournai arrête le compte pour l'exercice 2023 comme suit :

Recettes ordinaires totales	€ 24.268,34
- dont une intervention communale d'Estaimpuis de :	€ 1.717,47
Recettes extraordinaires totales	€ 106,38
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 106,38
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 8.037,19
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 15.814,24
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00
Recettes totales	€ 24.374,72
Dépenses totales	€ 23.851,43
Résultat budgétaire	€ 523,29

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

9. Compte 2023 – Etablissement cultuel Saints Ghislain et Denis d'Estaimbourg – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 13 mars 2024 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saints Ghislain et Denis d'Estaimbourg arrête le compte pour l'exercice 2023 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 9.247,87	€ 9.247,87
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 7.340,66	€ 7.340,66
Recettes extraordinaires totales	€ 5.750,13	€ 5.750,13
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 5.750,13	€ 5.750,13
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 2.976,32	€ 2.976,32
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 5.133,14	€ 5.133,14
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 14.998,00	€ 14.998,00
Dépenses totales	€ 8.109,46	€ 8.109,46
Résultat budgétaire	€ 6.888,54	€ 6.888,54

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

10. Compte 2023 – Etablissement cultuel Saint-Vaast de Leers-Nord – Réformation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 20 mars 2024 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Vaast de Leers-Nord arrête le compte pour l'exercice 2023 telle que réformée comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 10.425,17	€ 12.214,66
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 8.456,71	€ 8.456,71
Recettes extraordinaires totales	€ 7.817,26	€ 6.054,47
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 3.665,06	€ 3.665,06
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 3.433,73	€ 3.433,73
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 7.862,68	€ 7.988,86
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 2.300,00	€ 2.330,21
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 18.242,43	€ 18.269,13
Dépenses totales	€ 13.596,41	€ 13.752,80
Résultat budgétaire	€ 4.646,02	€ 4.516,33

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

11. Modification budgétaire n°1 de 2024 – Etablissement cultuel Saint-Vaast de Leers-Nord – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 20 mars 2024 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Vaast de Leers-Nord arrête la modification budgétaire n° 1 pour l'exercice 2024 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 22.197,93	€ 22.197,93
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 20.076,18	€ 20.076,18
Recettes extraordinaires totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 0,00	€ 0,00
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 6.250,00	€ 6.250,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 15.123,10	€ 15.123,10
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 824,83	€ 824,83
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 324,83	€ 324,83
Recettes totales	€ 22.197,93	€ 22.197,93
Dépenses totales	€ 22.197,93	€ 22.197,93
Résultat budgétaire	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

12. ESTAIMPUIS – rue du Marais – Reprise de voirie

L'assemblée est invitée à approuver l'incorporation au domaine public de la voirie située rue du Marais, cadastrée section A n° 76/D2/P0000 d'une contenance de 1 are 31 centiares mais d'une contenance mesurée de 1 are 14 centiares.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

13. ESTAIMPUIS – rue du Marais – Modification du sentier vicinal n°20 – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver le projet de modification du chemin n° 20 situé rue du Marais sur les terrains cadastrés section A n° 76d et sect. A 76^E2.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

14. Règlement redevance tarifs Estaim'Loisirs – Exercices 2024 à 2025 inclus - Approbation

L'assemblée est invitée à approuver le règlement redevance fixant les tarifs de fréquentation d'Estaim'Loisirs pour les exercices 2024 à 2025 inclus comme suit :

- a) Enfant habitant l'entité : 8 € par jour ;
- b) Enfant hors entité : 11 € par jour ;
- c) Famille nombreuse (3 enfants d'une même famille inscrits) : 5 € par jour et par enfant.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

15. Estaim'Loisirs et Estaimp'Arc-en-ciel 2024 – Indemnités pour le personnel d'encadrement

L'assemblée est invitée à revoir à la hausse les indemnités par prestations journalières au sein d'Estaim'Loisirs 2024 telles que votées en séance du 26 février 2024 et à les fixer comme suit :

- Responsable : 100 € ;
- Adjoint : 90 € ;
- Moniteurs diplômés ou assimilés – chevronnés : 80 € ;
- Aides-moniteurs (moniteurs en formation ou assimilés ou moniteurs sans formation d'encadrement possédant le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur avec l'âge minimum fixé à 16 ans accomplis : 60 €.

Par ailleurs, l'assemblée est invitée à revoir à la hausse les indemnités par prestations journalières au sein d'Estaim'Arc-en-ciel 2024 telles que votées en séance du 26 février 2024 et à les fixer comme suit :

- animateurs : 70 €.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

16. UREBA Exceptionnel 2021 – Rénovation du logement à la rue du Centre 87 – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° JB/2024/03/01 et le montant estimé du marché « Rue du Centre 87 - Ancienne Gendarmerie - UREBA Exceptionnel 2021 » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 49.586,78 € hors tva ou 60.000 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

17. Stratégie immobilière globale – Réalisation d’audits énergétiques – Approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier des charges 2024/BE/S/002 et le montant estimé du marché « Stratégie Immobilière Globale - Réalisation d'audits énergétiques » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 30.000 € hors tva ou 36.300 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

18. Motion de soutien aux agriculteurs

L’assemblée est invitée à approuver la motion de soutien aux agriculteurs.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

19. Motion antifasciste

L’assemblée est invitée à approuver la motion antifasciste.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

H U I S C L O S

20. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour maladie
21. Personnel enseignant – Interruption de carrière dans le cadre du congé parental
22. Personnel enseignant – Interruption de carrière 1/5^{ème} temps
23. Personnel enseignant – Interruption de carrière 1/5^{ème} temps
24. Personnel enseignant – Interruption de carrière 1/5^{ème} temps
25. Personnel enseignant – Lettre de mission de la direction de l'école fondamentale de Néchin
26. Personnel enseignant – Lettre de mission de la direction de l'école fondamentale d'Estaimpuis
27. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège

Bonne séance,

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre